

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4386**

commune (s) : Vénissieux

objet : Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest - Porte des Alpes habitat, de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles communautaires situées rue de la Glunière et cadastrées OD 488, 489, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 522, 523, 525, 1063 et 2566

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4386**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest - Porte des Alpes habitat, de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles communautaires situées rue de la Glunière et cadastrées OD 488, 489, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 522, 523, 525, 1063 et 2566**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire des tènements situés rue de la Glunière à Vénissieux et cadastrés OD 488, OD 489, OD 510, OD 511, OD 512, OD 513, OD 514, OD 515, OD 516, OD 522, OD 523, OD 525, OD 1063 et OD 2566.

Une partie de ces parcelles doit être cédée à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest - Porte des Alpes habitat pour la réalisation de 22 logements financés en prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) nécessaires au relogement des familles de gens du voyage sédentarisées sur le site.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise l'OPH de Saint Priest - Porte des Alpes habitat ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest - Porte des Alpes habitat ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires et cadastrés OD 488, OD 489, OD 510, OD 511, OD 512, OD 513, OD 514, OD 515, OD 516, OD 522, OD 523, OD 525, OD 1063 et OD 2566, situés rue de la Glunière à Vénissieux, en vue de la réalisation de 22 logements nécessaires au relogement des familles de gens du voyage.

2° - Cette autorisation ne vaut autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.